

LESTELLE BETHARRAM



BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 2008

SOMMAIRE

Le mot du Maire -----	page 1
Le mot du rédacteur -----	page 2
Comptes rendus des séances du Conseil municipal-----	page 3
Site Internet-----	page 8
Travaux à l'école -----	page 9
Immeuble Place Saint Jean-----	page 10
Deux concerts / Cours de Taï Chi-----	page 11
La parole aux associations -----	page 14
Le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau-----	page 21
Les reconnaissez-vous ?-----	page 23
Etat Civil / A noter-----	page 24
Dates à retenir-----	page 25

LE MOT DU MAIRE

En cette période de rentrée des classes, le Conseil Municipal et moi-même sommes satisfaits que les enfants de l'école aient effectué la leur dans un groupe scolaire entièrement rénové. Les peintures extérieures ont été refaites, les portes et fenêtres changées et des salles conçues spécialement pour les petits de la maternelle ont été aménagées dans l'ancienne école privée.

Il reste à réaliser le revêtement de la cour, qui est programmé pour les vacances de Pâques 2009. Les enseignants, les parents et les enfants apprécient vivement la qualité et la fonctionnalité de ces aménagements.

La seule ombre au tableau est la suppression d'un demi-poste d'institutrice pour un nombre d'élèves à peu près stable.

Cette réduction du nombre d'enseignants aboutit, surtout dans nos petites écoles, à surcharger les effectifs des classes et à rendre un peu plus difficile le travail des maîtres. Je le déplore fortement et incite les parents Lestellois à scolariser leurs enfants dans notre école pour permettre la création d'un nouveau poste d'enseignant.

L'avenir du bureau de La Poste est aussi un des sujets d'inquiétude de cette rentrée. L'entreprise « La Poste », par souci de rentabilité a décidé de fermer un certain nombre de bureaux ou de réduire les horaires d'ouverture. Celui de Lestelle est concerné.

Pour éviter la disparition du service, il est proposé aux communes de le prendre en charge financièrement, moyennant une indemnité mensuelle de 900 € pendant 9 ans. (Ce montant ne couvre que la moitié du salaire et des charges d'un employé travaillant 30 heures par semaine).

Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur ces propositions. Mais tout cela est préoccupant pour l'avenir des services publics, indispensables au lien social dans nos communes rurales qui n'ont pas les moyens de faire face aux nouvelles charges qu'on veut leur transférer et dont la situation s'aggraverait encore plus en cas de privatisation de La Poste.

Les élus des petites communes toutes tendances confondues partagent les mêmes préoccupations sur ce sujet, dont on reparlera bientôt, actualité oblige, au niveau national.

Les Elus Lestellois auront à cœur de tout faire pour maintenir au sein de notre village, un service postal, qui réponde aux besoins de la population.

Le programme de voirie communale est en train de se terminer. Nous avons décidé de refaire le chemin du Chèze et celui de Basse en enrobé, qui est beaucoup plus résistant qu'un revêtement traditionnel. C'est un investissement important que l'on récupèrera sur la durée. Les travaux ont été précédés d'un élagage à 10 m de hauteur des arbres qui apportaient de l'ombre et de l'humidité à ces chemins. Je remercie toutes les personnes qui y ont participé.

Nous sommes en pleine saison de chasse et de cueillette de champignons, et je vous souhaite de profiter le plus possible de la douceur de notre automne béarnais pour oublier un peu la morosité économique ambiante.

Jean-Marie BERCHON

Le mot du rédacteur

Ah, la communication !

Savez-vous ce qui différencie l'homme moderne d'un homme "rétro" ou passéiste?
L'ours et sa peau.

Oui, ne riez pas braves gens. Le second, toujours prudent, continue de dire qu'il ne faut jamais vendre la pelisse du plantigrade avant de l'avoir occis. Le premier sait qu'il ne faut pas tuer l'animal avant d'avoir vendu sa dépouille. D'ailleurs, peu importe si on l'obtient ou pas.

Car, aujourd'hui, c'est la communication qui compte. C'est l'époque de la mesure et de la démesure, des postures et des impostures, des festivals de cannes et de bras cassés. Nous voici en pleine civilisation de moulins à vent, et là, force est de constater que la concurrence est rude. Tout s'achète, tout se vend, images comme sentiments.

Un exemple parmi tant d'autres : rien n'est clair dans le come-back de Lance Armstrong et la mise en scène politico-médiatique qui l'accompagne pour son éventuelle participation à la Grande Boucle 2009. A ce sujet, les avis sont partagés. Il y a ceux qui estiment la nouvelle très mauvaise et ceux qui pensent que la nouvelle n'est pas bonne du tout. Remonte-t-il sur le vélo pour collecter plus facilement des dons pour son association ? Pas très convaincant comme explication. Alors ? Mégalomanie, coup de pub, de communication, défi ou rédemption ? Désire-t-il redorer son image de marque ? Cynique habileté ou soudaine exigence du cœur ? Patientons pour en savoir davantage.

Pour rester plus près du citoyen "lambda", quelques-uns créent leur site (souvent très confidentiel), persuadés de dispenser leur érudition aux quelques lecteurs triés sur le volet.

C'est émouvant, finalement, la vanité humaine lorsqu'elle voyage sans scrupule de l'impudeur à l'exhibitionnisme.

Notre Commune s'est mise au goût du jour. Son site, complet, sobre et varié, recueille des avis favorables. Il n'ensevelira pas le bulletin municipal, autre vecteur de communication, qui continuera à ne pas employer de circonlocutions, manière de ne pas endormir un ours pour lui piquer sa peau.

Michel Corsini

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juin 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 12 juin 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Tous les conseillers sont présents : JM. Berchon, M. Corsini, J. Sépé, A. Gracia AM. Malaganne, Y Péré, B. Loustalot, MF. Grousset, JM. Ladesbie, C. Amaré, M Martell, M.C Lacau, S. Lacau, C. Mouré, M. Bonnefon,

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

En préambule, M. le Maire fait le point sur les récentes inondations dues aux débordements des cours d'eau. Il précise que la responsabilité de l'entretien des ruisseaux incombe aux riverains. Par souci de cohérence et d'efficacité, il fait part de son intention d'organiser un plan global de curage, des ruisseaux de la commune en concertation avec les riverains. Il va prendre contact avec les services de la DDAF et du Conseil Général pour mettre en place ce programme qui pourrait être subventionné par le département.

1 – TRAVAUX :

a) Avenants marché Ecole.

Suite aux travaux effectués dans la salle de l'ancienne école privée, quatre avenants sont à signer avec les entreprises Poussimour (peintures) pour un montant de 11.598 € TTC, Crouxet (électricité) pour un total de 3276 € TTC, Menuistores Oloronais pour un supplément de 407,60 € TTC et la Sarl Bourdette pour 2126,00 € TTC. Accord unanime.

b) Avenant marché traversée d'agglomération

Cet avenant sans incidence financière concerne le changement de la dénomination sociale de l'Entreprise qui devient la Sarl Pays Paysage au lieu de agence Pays- Paysage.

c) Programme de voirie 2008

M. le Maire est autorisé à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la DDE qui se monte à 2520 € pour les travaux de voirie qui débiteront en septembre et qui concernent les chemins de Chèze, de Prim et de Poublan.

Le programme de voirie concernant ces trois chemins est accepté à l'unanimité de même que la convention à passer avec la DDE.

d) ONF

L'ONF vient de nous adresser son programme d'action (nettoyage des limites, marquage...) Le devis se chiffre à 550 € HT. Accord du Conseil Municipal.

e) Information sur les chantiers en cours

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours à l'école, aux abords du Gave (balustrades, escaliers, arrivées d'eau à Bétharram), aux commerces et logements sociaux, au camping (plomberie, électricité), à la piscine, au local vestiaire. Il informe également l'assemblée communale de l'appel en référé des consorts Péré-Laperne, ce qui entraînera une augmentation des frais d'avocats.

2 – FINANCES :

a) Subventions

Les subventions suivantes sont votées à l'unanimité :

Ecole de Rugby	: 500 €	Les Izards	: 300 €
AGL XIII	:1500 €	Le Comité des fêtes	: 4000 €
La Corruda	: 750 €	La Sté de chasse St Hubert	: 310 €
Ski Club Nayais	: 70 €	Les Pompiers	: 150 €
Ass. Parents d'élèves	: 900 €	Plain écran	: 80 €

b) Course cycliste

Une course cycliste est organisée par le Vélo Club Nayais le dimanche 22 juin après midi, dans le cadre des fêtes patronales, pour un montant de 985 €, voté à l'unanimité.

c) Délibérations budgétaires modificatives

Elles sont rendues nécessaires suite à l'achat de l'épareuse (6100 €), de la création de jobs d'été (1250 €) des honoraires de l'avocat (2400 €) et de l'assurance statutaire (1200 €), au chapitre des dépenses.

Par contre, en recettes les 10 950 € proviennent de la subvention de 8000 € (programme 185-sécurité 226) d'un remboursement d'assurance de 750 € et de la diminution de dépenses sur les terrains, voies et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement pour ces modifications budgétaires.

D'autre part, des arrondis de TVA nécessitent également des modifications tout comme le Syndicat d'électrification pour amortissement de la Subvention.

d) Admissions non valeur

Sont admises en non valeur les sommes de 370,05 € pour le budget de l'assainissement et 396,79 € pour le budget de l'eau.

3 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA VATH VIELHA :

11 commissions ayant été créées (au lieu de 6 précédemment) entraînent la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté des Communes de la Vath Vielha. Le Conseil, unanime, donne son accord pour ce changement.

4 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER :

Pour effectuer des tâches simples (portage des repas, balayage, arrosage), le Conseil décide d'embaucher 2 personnes l'une en juillet, l'autre en août. La durée du travail sera de 3h par jour. Les candidats doivent avoir plus de 18 ans et détenir le permis de conduire.

5– P.L.U :

Le Maire rappelle aux conseillers les orientations prises par le précédent Conseil Municipal en matière de zonage du PLU et la possibilité de protéger certains éléments caractéristiques du paysage.

6- BAIL A FERME :

Suite à un changement d'exploitant agricole, la convention précaire établie en faveur du bailleur est transformé en bail classique pour le nouvel exploitant.

7- DESIGNATIONS :

A l'unanimité, Mathias Martell est nommé correspondant défense de la commune.

A l'unanimité, Jean Sépé est désigné référent hygiène et sécurité.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal propose 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour faire partie de la commission communale des Impôts directs. Le Préfet désignera parmi ces 24 personnes les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants.

Séance du 14 août 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 14 août 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Conseillers présents : J.Sépé, AM.Malaganne, B.Loustalot, MF.Grousset, JM Ladesbie, M.Bonnefon, S.Lacau, MC Lacau, M.Martell.

Conseillers absents, ayant donné procuration : M.Corsini, A.Gracia, Y.Péré, C.Amaré

Secrétaire de séance : Crystel Mouré

Voirie

Programme de voirie 2008 :

Il concerne les chemins de Chèze, de Prim, Poublan et de la réalisation des emplois.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise Lapedagne, la moins disante, a été retenue pour un montant TTC de 236 912 € par le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention.

Début des travaux courant septembre.

Elagage des parties riveraines avant le début des travaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère en faveur de l'élagage des parties riveraines. Rendez-vous pris avec des sociétés d'élagages pour devis avant proposition aux riverains.

Aménagement Traversée d'agglomération – Lot Plantation

Délibération du conseil Municipal, à l'unanimité, pour la non application de la clause de pénalité de retard concernant le lot Plantation, l'entreprise n'étant pas responsable de ce retard.

Travaux Ecole

Emprunt pour préfinancement de la TVA

Délibération à l'unanimité du Conseil Municipal autorisant M. Le Maire à signer avec l'organisme le moins disant.

Souscription d'une assurance Dommages Ouvrage

Délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisant M. le Maire à signer avec l'organisme le moins disant à garanties équivalentes.

Location Salle de l'Isarce

Demande de location de la salle de L'Isarce par M Frédéric DOUZILLE pour des cours de Tai Chi (2 heures / semaine)

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour un montant de location de 50 € / mois.

Questions diverses

Baux

Délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la signature d'un bail avec le boulanger, M DELGA pour un loyer mensuel de 330 €.

Délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la signature d'un bail à ferme avec Mme Nathalie SANSGUILHEM, exploitante agricole, au tarif de 100 € l'hectare.

Ensemble Orchestral

Demande de l'ensemble Orchestral de Pau pour une représentation le 13 décembre 2008 à la salle des fêtes. Le Conseil municipal approuve le principe. La Commission Animation rencontrera un responsable pour finaliser le projet.

Séance du 11 septembre 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 11 septembre 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Tous les conseillers sont présents : JM. Berchon, M. Corsini, J. Sépé, A. Graciaa AM. Malaganne, Y Péré, B. Loustalot, MF. Grousset, JM. Ladesbie, C. Amaré, M Martell, M.C Lacau, S. Lacau, C. Mouré, M. Bonnefon

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

1- Restauration Chapelle Notre-Dame : Honoraires Architectes Bâtiments de France

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'honoraires avec l'architecte en chef des Monuments Historiques pour une mission de maîtrise d'œuvre relative aux deux tranches de travaux de l'opération de restauration du massif occidental de la chapelle Notre Dame. Ces honoraires s'élèvent à 18.468,28 € H.T.

Le Conseil décide également à l'unanimité de réaliser la seconde tranche de travaux pour un montant estimé de 122.000 € HT

2 Travaux de l'école : Avenants

Le Conseil municipal accepte des avenants suivants :

Maçonnerie :	2.606.00 € HT
Menuiseries extérieures :	-526.06 € HT
Plâtrerie	341.07 € HT
Electricité	502.05 € HT
Plomberie	188.65 € HT
Peinture	947.21 € HT

Avec les frais d'architecte, du chargé de sécurité, du bureau d'études, de l'assurance dommages-ouvrage et des frais de consultation, les dépenses montent à 215.059,98 € TTC. Cette réalisation a été budgétisée comme suit: subvention du département (44.733 €), DGE (50.700 €), fonds propres (54.850 €) et deux emprunts, l'un sur la TVA (35.000 €) et l'autre pour les travaux (31.681 €)

3 Programme de voirie 2008 : plan de financement

Le Conseil municipal accepte le devis de 4.000 € de l'entreprise Sanguinet pour l'élagage avant la réalisation de l'enrobé sur les chemins du Chèze et de Basse. Le Maire remercie les riverains et M Alain COVEZ pour leur participation au déblaiement des branchages.

Ce programme de voirie d'un montant de 238.785 € sera financé par un emprunt de 161.250 € pour travaux et un de, 37 000 € pour préfinancer la TVA. L'autofinancement est de 40.500 €.

Les passages piétons sur la départementale vont être repeints et trois nouveaux vont être créés place St Jean, Av. de Bétharram et R. Gaston de Foix.

4 Délibérations Budgétaires Modificatives

4-1 : Une première délibération budgétaire est prise pour intégrer le programme de voirie 2008 tel qu'il a été voté précédemment.

4-2 : la seconde délibération concerne le Budget du Camp de Tourisme où les crédits nécessaires à la réfection des cuisines seront portés de 70.000 € à 80.000 €.

5 Aménagement du terrain de football

Le Conseil municipal par 14 voix pour et une abstention décide d'effectuer des travaux de nivellement et regarnissage sur le terrain de foot situé derrière la salle des fêtes et mettre en place un éclairage. Ce terrain servira à l'entraînement de l'équipe de Foot à 7.

6 Questions diverses

6-1 : L'Association Amats Doués organise un concert de Rock samedi 18 octobre 2008 à la Salle des Fêtes de Lestelle-Bétharram. Une subvention de deux cents euros est allouée aux organisateurs.

6-2 : La commission communication a élaboré un règlement pour la location de la Salle des Fêtes pour les associations et pour les particuliers. Il sera présenté aux associations le vendredi 26 septembre.

6-3 : L'Ensemble Orchestral de Pau se produira à Lestelle-Bétharram, Salle des Fêtes, le 13 Décembre à 20 h 30. Entrée : 10 euros. Fort de quarante cinq éléments, il recevra le renfort de deux chorales "Aimer et Chanter" de Ste Colome & "Yssera viva" d'Aressy. Soit une centaine de choristes.

www.lestelle-betharram.fr

Depuis le 21 juin, le site de notre commune est opérationnel. Son inauguration a eu lieu mercredi 2 juillet à 18 h 30 en présence de plusieurs maires voisins (ou leurs représentants). Egalement invités : les professionnels du tourisme, les commerçants et artisans, les responsables d'associations et les Pères de Bétharram. Sans oublier les deux directrices du Collège Notre Dame de Bétharram et de la maison de retraite.

Mis en ligne par M. Stockli, cet outil de promotion a séduit par sa diversité, sa variété et ses images particulièrement attrayantes.

Complet dans toutes ses lignes, de son histoire ancienne à nos jours, de la collection de cartes postales aux photos d'actualité, d'articles souvenirs à ceux plus récents, bref, chacun pourra trouver ce dont il est friand. Du moins, nous l'espérons.

Félicitations à M. Stockli pour cette réussite de même qu'à Jean-Marc Ladesbie et Nathalie Sansguilhem pour leur investissement.



Un auditoire attentif

Photos (M. Corsini) :



Présentation du site par M. Stockli

Pour la rentrée scolaire, l'école est finie

L'ancienne école libre, mise en vente en 2003, estimée par les Domaines à 110.000 €, trouvait preneurs en la personne de M. Morgado, artisan-Plâtrier et de la Commune de Lestelle-Bétharram, conjointement acheteurs. La Commune était partie prenante pour la grande salle (130 m²), le garage (24 m²) et la partie de la cour (42 m²) attenant à l'école laïque pour la somme de 22.868 €. Le Conseil Municipal conscient de la nécessité d'acheter la salle pour doter l'école actuelle de locaux supplémentaires se prononçait en faveur de cette acquisition. Le sous-seing privé était signé le 16 juillet 2004. Le 31 octobre 2007 le projet d'aménagement et de rénovation de l'école, de même que le dossier de consultation d'entreprises se trouvent approuvés par le Conseil Municipal Et, lors de la rentrée scolaire 2008, les écoliers Lestellois retrouvent leur école complètement relookés. Les "petits" prennent possession des nouvelles installations : salle de classe, salle de motricité, coin repos, aux couleurs vives et aux superficies spacieuses. Les anciennes classes, elles-aussi repeintes et dotées de portes et fenêtres "double vitrage" ont subi un coup de neuf. Il ne reste plus qu'à refaire le revêtement de la cour et l'école sera entièrement rénovée. Les travaux se chiffrent à 180.381,09 €. Avec les frais annexes (honoraires d'architecte, du chargé de sécurité du bureau d'études, de l'assurance dommages-ouvrage...) c'est un total de 215.059,98 € consacré au budget de la commune pour cette réalisation qui a reçu 95.433 € de subventions.



Photo : Jean-Maurice JULIEN

TRAVAUX PLACE SAINT JEAN

Après la pause estivale, congés obligent, les travaux du multiple rural et des logements sociaux ont repris sur la Place Saint Jean.

Les délais sont tenus et durant le mois d'octobre sont érigées les fondations et élévations des réserves ainsi que la structure béton anti-sismique.

En novembre, le charpentier sera à pied d'œuvre.

Fin Avril 2009, si rien ne vient contrarier la bonne marche des différents corps de métier, les travaux seront terminés.

IMMEUBLE PLACE SAINT-JEAN

Le 9 septembre 2008, le juge des référés de la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête es anciens propriétaires demandant entre autres la suspension des travaux d'aménagement de logements sociaux et locaux commerciaux.

Il les condamne en outre à verser à la commune la somme de 1300 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.



DEUX CONCERTS AU PROGRAMME

Du Rock....

Il y en aura pour tous les goûts en cette fin d'année. Pour les plus jeunes, tout d'abord puisque l'Association Amats Doués organise le 1^{er} Festival "Gave'n Rock", samedi 18 octobre à la Salle des Fêtes. Ce festival sera scindé en deux parties. De 17 h à 19 h, les jeunes rockeurs du canton de Nay occuperont la scène sonorisée et pourront ainsi évoluer dans des conditions semi professionnelles. La deuxième partie verra, à partir de 21 heures, cinq groupes confirmés du grand Sud-Ouest se succéder sur la scène. A l'affiche, les Charentais d'Oil, les Palois "The Boneshakers", les Toulousains "The B-Sides, les Béarnais du groupe "La fille de tes rêves" et en clôture "OKPLOID", groupe palois semi professionnel.

L'entrée est fixée à 10 €. La restauration, sous chapiteau sera préparée par Francis Coustet. La buvette se tiendra au bar de la Salle des Fêtes.

Et de la variété

Le second concert sera donné, toujours à Lestelle-Bétharram, à la Salle des Fêtes le 13 décembre à 20 h 30 par l'Ensemble Orchestral de Pau, fort de 45 éléments. Il recevra le renfort d'une centaine de choristes grâce à la participation de deux chorales "Aimer chanter" de Ste Colome et "Yssera Viva " d'Aressy. Le spectacle comprendra deux parties. L'une consacrée aux musiques de film et chant choral ; l'autre à la musique de film et danses. L'entrée est fixée à 10 €.

COURS DE TAI-CHI

Nouveau à Lestelle-Bétharram !!!!

Des cours de Tai-chi sont dispensés chaque mardi à partir de 19 h 45 à la salle de l'Isarce, sous la compétence de Frédéric Douzille. Depuis le 15 septembre, quelques personnes y ont pris goût. Venez les rejoindre et découvrez cette gymnastique interne, puissante et douce.

Infos, renseignements : 06.72.55.70.09

www.ammo.blogvie.com

(Ammo= art du mouvement et massages orientaux).

Association des Parents d'élèves

Après la rentrée scolaire, les parents d'élèves, venus nombreux, se sont réunis et ont tracé les grandes lignes des actions qu'ils comptent mener durant cette année.

A l'issue de cette réunion, un nouveau bureau a été mis en place. Voici sa composition :

Présidente : Mme Nicole Cazenave

Vice-président : M. Mathias Martell

Secrétaire : Mme Céline Lamothe -Magendie

Secrétaire-adjointe : Mme Maité Lacoste-Argacha

Trésorière : Mme Christine Ladesbie

Trésorière adjointe : Mme Marie Anne Vissières-Bordedebat

Le retour de la ‘Petite reine’

Dans le bulletin municipal du mois de mai 2005, nous vous avons conté l'épopée glorieuse du Vélo Club Lestellois. Ce club organisait une course traditionnelle lors des fêtes patronales. Et l'idée bien ancrée chez deux élus de mettre à nouveau une épreuve cycliste à l'ordre du jour de la Saint-Jean grossissait année après année. Les ‘gendarmes couchés’ et autres ennuis de ce genre retardaient toutefois ce projet. Pour 2008, le Président Meuret du Vélo Club Nayais donnait son accord et deux courses, l'une en minimes, l'autre en cadets, pouvaient se dérouler.

Dimanche 21 juin 2008, la ‘petite reine’ effectuait son retour au cœur du village. Départ de la Place St Jean, rue Peyrounat, rue Delette, rue Maréchal Leclerc, rue de la Paix et Rue d'Albret: soit 900 mètres à courir trente fois pour les minimes et cinquante tours pour les cadets, avec pour ces derniers, comme juge de paix, la montée de la Croix des Hauteurs et la descente de Larroutis.

En minimes, c'est l'Orthézien Thibault Lacarrère qui a animé la course, mais le bouquet final reviendra à Sylvain Tujague (V.C. Nayais).

En cadets, dès le premier tour, un trio filait à ...la Lestelloise. Le peloton ne les reverra plus, si ce n'est pour se faire doubler à deux reprises. Victoire du Bayonnais Loïc Chetout, détaché, devant le Palois Baudron.

Remerciements à Gaby Hourminougué et Jacques Sobraillet pour leur aide précieuse et félicitations au Vélo Club Nayais pour leur parfaite organisation.

Le public en redemande. Alors, à l'année prochaine.

Michel Corsini



Les photos : Cadets et Minimes récompensés par M. le Maire et par le Premier Adjoint.



Conscrits de la Saint Jean 2008



Corrua 2008

L'école



La classe des petits



La classe des grands

La Corruda de Lestelle

La 6^{ème} Corruda de Lestelle vient de connaître un vif engouement. Pour la course, les organisateurs enregistrent 140 partants ; 128 franchiront la ligne d'arrivée. Au total, les organisateurs enregistreront plus de 200 participants à cette épreuve de 29 kilomètres comptant 2000 m de dénivelé car une bonne soixantaine de marcheurs ont été recensés.

Maxime Cazajous, vainqueur l'an passé, récidive. Lasague se classe 2^{ème}. Suivent ensuite Jorro, Besseyre et Oueilhé. L'ex-cycliste Christophe Basson obtient la 9^{ème} place.

Les Lestellois étaient représentés par Jean-Pierre Bourdeu (40^{ème}) et Marc Descamps (60^{ème}).



Photo : Jean-Maurice Julien

AVANT-GARDE LESTELLE XIII



La saison reprend. Les rugbymen de Lestelle-Bétharram retrouveront quelques vieilles connaissances.

Voici le calendrier de la saison 2008-2009.

12-oct-08	CLAIRAC	LESTELLE	Championnat de France
19-oct-08	BEGLES	LESTELLE	Championnat de France
26-oct-08	LESTELLE	LA REOLE	Championnat de France
02-nov-08	TRENTELS	LESTELLE	Championnat de France
09-nov-08	LESTELLE	CAHORS	Championnat de France
16-nov-08	LE MAS	LESTELLE	Championnat de France
23-nov-08	BEGLES	LESTELLE	Challenge Aquitaine
30-nov-08	Ste LIVRADE	LESTELLE	Championnat de France
07-déc-08	LESTELLE	Ste LIVRADE	Championnat de France
14-déc-08	LESTELLE	CLAIRAC	Championnat de France
21-déc-08	LESTELLE	BEGLES	Championnat de France
11-janv-09	LA REOLE	LESTELLE	Championnat de France
18-janv-09	LESTELLE	TRENTELS	Championnat de France
01-févr-09	LESTELLE	CAHORS	Challenge Aquitaine
08-févr-09	LESTELLE	TRENTELS	Challenge Aquitaine
15-févr-09	CAHORS	LESTELLE	Championnat de France
08-mars-09	LESTELLE	LE MAS	Championnat de France

LES IZARDS

Voici le calendrier de la saison 2008-2009 pour les joueurs du foot à 7.

19-oct-08	Ledeux (2)	Izards
26-oct-08	Izards	Serres Morlaas
09-nov-08	Buzy	Izards
16-nov-08	Izards	TM
30-nov-08	Arudy	Izards
07-déc-08	Izards	Lamarque
11-janv-09	Izards	Poey d'Oloron
18-janv-09	Serres Morlaas	Izards
08-févr-09	Izards	Buzy
22-févr-09	TM	Izards
08-mars-09	Izards	Arudy
22-mars-09	Lamarque	Izards
05-avr-09	Poey d'Oloron	Izards
19-avr-09	Izards	Ledeux (2)

Les Gastounets 1315

Les Professeurs et Docteurs de l'hôpital La Pitié La Salpêtrière donnaient le 18 avril 2008 le nom de Jean Prat à leur unité de neurophysiologie clinique, consacré à l'exploration des maladies neuromusculaires.

A l'issue de cette cérémonie, Michel Hauser gendre de Jean Prat, ancien international et ancien joueur du F.C Lourdes invitait les professeurs et docteurs qui manient le ballon au sein de la formation « Pourquoi pas ? » à venir disputer un match à Lourdes.

Vingt et une pointures du corps médical descendaient de la capitale et affrontaient le 4 octobre au Stade Antoine Béguère les « Gastounets » équipe composée des anciens joueurs de Coarraze-Nay, Saint Pé de Bigorre, Adé, Lourdes et Lestelle-Bétharram XIII, formation chère à Francis Coustet, le capitaine, mais aussi à Gilles Chabrefy et Alain Magendie.

La 3^{ème} mi-temps s'est déroulée au Central ou Bigourdans et Parisiens passaient une excellente soirée....et même davantage. La fièvre du Samedi soir, en quelque sorte.



Photo (M. Corsini) : Les acteurs du Match.

CHERS AMIS LESTELLOIS BONJOUR

Cette année encore, nos fêtes se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur, le beau temps était au rendez-vous, ce qui nous simplifie l'organisation, une seule ombre au tableau, le samedi nous avons eu la concurrence de la « Fête de la Musique », hélas nous ne pouvons lutter contre cela et l'affluence a été moindre ce jour là (dommage !!!!).

Le podium Urgence nous a donné toute satisfaction. Virgil a été à la hauteur de la situation et nous a régalé le dimanche soir autant que le repas froid très apprécié de tous.

Nous tenons à remercier encore toutes les personnes qui nous permettent d'organiser ces fêtes qui nous tiennent cœur « C'est-à-dire Vous chers amis Lestellois »

Notre assemblée générale se déroulera
Le Vendredi 14 novembre à 20h30
Salle de Lestelette

Toutes les personnes voulant intégrer le comité des Fêtes seront les bienvenues, ainsi que les jeunes nés en 1990 et 1991 (conscrits et pré-conscrits)

Les conscrits, organisent un bal de Noël animé par le podium Best Music le

MERCREDI 24 DÉCEMBRE

NOUS VOUS Y ATTENDONS NOMBREUX

VOYAGE A L EXPOSITION INTERNATIONALE DE SARAGOSSE (samedi 12 juillet)

En ce premier jour du long week end du 14 juillet, nous sommes partis de bon matin dans un car bien rempli de passagers de tous âges, dont une moitié environ de lestellois. Le temps n'était guère ensoleillé, même après la frontière découverte après le tunnel du Somport, au moins nous n'allions pas souffrir de la chaleur écrasante habituelle à Saragosse. Nous sommes passés devant le site naturel d'escalade de Riglos avec ses impressionnantes barres rocheuses de plus de 300 m de haut.

Arrivés à l'expo, nous sommes partis en petits groupes pour visiter le maximum de pavillons de la centaine de pays représentés. Il fallait attendre longtemps pour certains pays comme L'Allemagne ou le Japon, alors que d'autres pavillons moins fréquentés étaient également à voir comme celui du Maroc ou de ce grand pays qu'est le Kazakhstan (4 fois la France) ou l'on passait par un sas d'entrée avec le froid, la neige, le vent avant d'entrer dans une yourte traditionnelle. Plusieurs pays ont davantage vanté les mérites touristiques de leur pays que développé le thème central de l'expo, l'eau. On a quand même pu voir l'importance de l'eau comme source de vie, d'énergie, élément essentiel de la nature ou de réalisations humaines. Et on a pu admirer des réalisations architecturales uniques comme le Pont-Pavillon, inspiré de la forme d'un glaieul, ou la tour emblématique de l'eau haute de 75m dominant l'expo de la ville.

Saragosse, ville d'Espagne, pas trop fréquentée jusqu'à présent par les touristes préférant Barcelone ou Madrid ou les villes du Sud (Séville, Cordoue, Grenade...) ou de l'ouest (Saint Jacques de Compostelle) devrait devenir une ville plus touristique permettant de visiter ces monuments de l'expo ainsi que l'aquarium fluvial, malheureusement inaccessible le jour de notre visite et de découvrir le riche patrimoine de la Ville (Basilique du Pilar, Cathédrale de la Seo, Palais de la Aljaferia...)

En fin de journée un bon repas avec le fameux « poulet à la chilindron » (tomates, piments) nous attendait à Almudevar, village jumelé avec Lembeye. Même si nous n'avons pas pu tout voir en une journée, cette visite de l'exposition internationale, à 4 heures a peine de chez nous, valait la peine. Et la capitale de l'Aragon, ZARAGOZA, mérite une découverte, pourquoi pas à l'occasion des grandes fêtes du Pilar en octobre.



Le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau.

Si vous vous êtes promenés le long du Gave de Pau ces derniers mois, entre la Centrale hydroélectrique et le pont de Bétharram, vous avez pu apercevoir au fil de l'eau une pelle mécanique amphibie avec laquelle des travaux d'élagage sur berges étaient effectués. Chemin faisant, vous auriez pu également constater que les bordures du parking à proximité du nouveau pont avaient été dégagées, puis aménagées. Ces travaux ont été menés par le Syndicat du Gave en concertation avec les municipalités riveraines.

La vocation initiale de ce syndicat se limitait à l'étude pour la défense contre les inondations du Gave de Pau et il fut créé en 1938 par 8 communes de notre vallée, dont celle d'Igon. Ce n'est qu'en 1956 qu'un arrêté préfectoral officialisait sa création autour de 21 communes sous sa forme actuelle pour la « défense contre le Gave de Pau en vue de la réalisation des études, puis des travaux de protection correspondants ». Trente cinq communes supplémentaires ont rejoint ce syndicat entre 1970 et 2005, dont Lestelle-Bétharram en 1980. Les compétences territoriales de ce syndicat s'étendent sur le domaine public du Gave compris entre le pont des grottes de Lestelle-Bétharram en amont et la commune de Lahontan en aval.

Ce syndicat constitue de fait une sorte de mutuelle intercommunale en ce qui concerne les travaux de protection des berges et de valorisation du Gave et de ses milieux associés. Son financement initialement basé sur une taxe sur les prélèvements des graviers s'est tourné vers une contribution de chacune des communes. Son fonctionnement est assuré par un président (actuellement J-C Duhieu, ancien Président de la communauté des Communes « Gaves et Coteaux ») entouré d'un bureau composé de dix membres représentant chacun des tronçons de notre Gave (pour le tronçon allant de Lestelle-Bétharram à Nay, c'est M. René Cami-Dessus). Ils viennent d'être réélus au cours d'une assemblée générale regroupant les représentants des 51 communes adhérentes (J. Sépé et A. Graciaa pour Lestelle-Bétharram). Ce Conseil s'appuie sur un service technique basé sur la technopole « Hélioparc » de Pau et un service de gestion décentralisé.

Lors de ces dernières opérations sur les berges de notre Gave, ces services techniques ont fait procéder à de nouveaux enrochements qui protègent contre les inondations et les érosions qui menacent les enjeux territoriaux riverains, tels que les habitations et infrastructures. En général, la protection de ces berges s'effectue par enrochement, mais parfois par génie végétal au moyen de pieux de bois et de fascines de saules vivants.

Ces opérations, accompagnées d'une élimination de lauriers et de diverses plantes invasives, ont permis de mieux valoriser le site de la chapelle en dégageant une agréable perspective vers la digue. Le remodelage de la berge a amélioré l'accès au cours d'eau et autorisé une légère prolongation du sentier qui longe le Gave jusqu'au camping, ainsi que son élargissement au niveau de l'atelier « Cazenave ».

Ces dernières années, le même syndicat avait réalisé sur le cours d'eau divers travaux de gestion des atterrissements (bancs de galets formés par les crues du Gave) afin d'anticiper les érosions ou l'inondation des berges.

Quant aux élagages sur berge, ils concernent le plus souvent quelques plantes qualifiées d'invasives. Elles y forment des massifs de plusieurs mètres de hauteur et de largeur qui deviennent rapidement impénétrables empêchant la croissance des autres espèces et souvent l'accès au cours d'eau. En raison de la sensibilité aquatique du Gave, seuls les traitements manuels ou mécaniques sont utilisés pour les éradiquer. Parmi ces plantes invasives, vous reconnaîtrez au cours de vos promenades, la buddleia qui est un arbuste importé d'Asie fleurissant en grappes violettes au cours de l'été et la renouée du japon qui présente de larges feuilles en forme de cœur et des grappes de fleurs blanches.

Les missions du syndicat ont beaucoup évolué depuis sa création. Si au départ, il ne luttait que contre les inondations, aujourd'hui il gère tout l'environnement naturel du cours d'eau et le valorise. Désormais, il adapte ses interventions en fonction des normes de protection des milieux naturels, telles que Natura 2000, qui deviennent de plus en plus restrictives vis-à-vis de l'intervention humaine. Demain, il devra probablement réviser ses modes de financement, puisque l'Etat transfèrera aux collectivités locales la quasi-totalité des procédures de gestion et entretien ou autorisations. Et quand l'Etat transfère...il ne l'accompagne pas toujours des moyens techniques et financiers correspondants.

Si vous voulez des informations complémentaires, le syndicat intercommunal est accessible au travers d'un site web (si.gavedepau@heliantis.net) et édite depuis quelques temps un bulletin d'information dont sont issus certains renseignements que nous vous avons donnés.

Alain Graciaa



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

Ces jeunes filles se produisaient lors de la kermesse de leur école, en fin des années 50.

A vous de les reconnaître.



En haut : De gauche à droite

Martine MAY, Anne Marie SODES, Marie Françoise GUICHOU,
Christiane ARRICAUD, Monique JUYOUX

En bas : De gauche à droite

Marie Françoise LEBEL, Maryse GROS, Françoise ABBADIE, Henriette
GUICHOU, ????

Etat Civil

Naissances :

LARCEBEAU Lucie, Shirley, Denise	16 Juin 2008
BELZACKI Juline, Joséphine, Angèle	29 juillet 2008
DELHOMME Anaïs, Elodie, Manon	25 août 2008
CHALONY Nyna	16 septembre 2008
BREUILLÉ Alycia, Nadège, Monique	21 septembre 2008

Mariages :

AUBIES-LACROUTS Clément/GRIMAUD Clémence	28 juin 2008
ANDRIEUX Thomas/LACOURREGE Marie	6 septembre 2008
MARTIN Anthony/BOUCHER-NAREYS Nadège	13 septembre 2008
BUR Jean-Michel/BRINGER Christèle.....	16 octobre 2008

Décès :

POMÈS-BORDEDÉBAT Bernadette veuve GUICHOU	9 avril 2008
MALAGANNE Michel	20 juin 2008
DUHOURCAU Paule veuve GUINAUDEAU	18 août 2008

A Noter...

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public
du lundi au vendredi,
de **14 h 00 à 17 h 30.**

Permanence des élus le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	☎ 05.59.71.96.33
1 ^{er} adjoint :	M. Michel CORSINI	☎ 06.75.86.87.11
2 ^{ème} adjoint :	M. Jean SÉPÉ	☎ 06.34.76.29.85
3 ^{ème} adjoint :	M. Alain GRACIAA	☎ 06.87.92.09.82
4 ^{ème} adjoint :	Mme Anne-M MALAGANNE	☎ 05.59.71.92.27

LES DATES A RETENIR

- **Samedi 18 octobre 2008 :**
Festival Gave'n Rock
- **Samedi 6 décembre 2008:**
Téléthon organisé par Montaut
- **Samedi 13 décembre 2008 :**
Concert avec l'Ensemble Orchestral de Pau
- **Dimanche 21 décembre 2008 :**
Arbre de Noël des enfants de la Commune
- **Mercredi 24 décembre 2008 :**
Bal de Noël organisé par les Conscrits.
- **Mercredi 31 décembre 2008 :**
Réveillon du Rugby à la Salle des Fêtes.
- **Dimanche 11 janvier 2009 :**
Repas des Anciens de la Commune.